

Tirage des Fêtes - 50 \$ pour un Bon départ

Nombre de billets imprimés : 2 000

Coût du billet : 50 \$

VENTE DE BILLETS

1. Pour participer, il suffit d'acheter un billet de participation au coût de 50 \$ et d'inscrire sur le billet toutes les informations nécessaires à la participation au tirage (nom, prénom, adresse complète, no de téléphone).
2. La période de vente des billets, pour gagner l'un des quatre prix en argent, du tirage organisé par la Fondation Bon départ de Canadian Tire du Québec débute à compter du 19 novembre 2020 jusqu'au dimanche 10 janvier 2021 à minuit.
3. L'achat est final et non remboursable.
4. Deux mille (2 000) billets ont été imprimés et numérotés de 0 001 à 2 000.
5. Les billets sont disponibles au bureau de la Fondation.
6. Plus d'un billet par personne peut être acheté.
7. La valeur totale des prix est de 22 000 \$.

TIRAGE

Le tirage au sort de quatre billets parmi tous les billets admissibles reçus aura lieu au bureau de la Fondation Bon départ de Canadian Tire du Québec situé au 189, boul. Hymus, bureau 601, Pointe-Claire (Québec), H9R 1E9 le jeudi 14 janvier 2021 à 13 h 00.

Les chances de gagner dépendent du nombre total de billets vendus. Une personne indépendante procédera aux tirages au sort parmi tous les billets reçus jusqu'à la date limite du concours, sous la supervision de deux témoins.

Après vérification de leur admissibilité, les quatre personnes dont les noms auront été tirés au hasard seront avisées par téléphone la journée même ou quelques jours après la date du tirage susmentionné. Les personnes devront avoir été jointes avant 16H00 le 30 avril 2021, sans quoi les organisateurs procéderont à la sélection au hasard d'une autre inscription. Toute inscription jugée inadmissible sera automatiquement rejetée.

LES PRIX

Quatre prix en argent tirés dans l'ordre suivant :

- 1^{er} prix de 10 000 \$
- 2^e prix de 5 000 \$
- 3^e prix de 4 000 \$
- 4^e prix de 3 000 \$

Prendre note qu'il n'est pas possible de remporter plus d'un prix.

RÉCLAMATION DES PRIX

1. À la suite du tirage des quatre billets gagnants, la Fondation Bon départ de Canadian Tire du Québec communiquera par téléphone avec les gagnants.
2. Les prix seront remis via chèques et envoyés par la poste dans les 60 jours ouvrables suivant la réclamation du prix par le gagnant.
3. Si le prix n'est pas réclamé dans les délais prescrits, la Fondation se réserve le droit de décerner le prix à un(e) autre gagnant(e) potentiel(le), dont le nom sera tiré au hasard à même la liste des inscriptions admissibles.
4. La personne gagnante devra remplir un formulaire de déclaration et d'exonération de responsabilité avant de prendre possession de son prix.

CONDITIONS GÉNÉRALES ET ADMISSIBILITÉ

1. Ce tirage s'adresse à toute personne résidant au Québec âgée de 18 ans et plus.
2. Les employés de la Fondation Bon départ de Canadian Tire du Québec et ceux résidant à la même adresse ne peuvent pas participer à ce tirage.
3. Toutes les inscriptions deviennent la propriété de la Fondation Bon départ de Canadian Tire du Québec qui n'assumera aucune responsabilité en ce qui a trait à la perte, au vol, à la réception ou tout problème technique, mécanique ou électronique pouvant entraîner le retard des participations.
4. Toutes les participations sont sujettes à la vérification par les organisateurs du tirage. Les personnes participantes acceptent de se plier aux règlements du tirage et aux décisions des organisateurs, qui sont finales et sans appel.
5. Les organisateurs du tirage se réservent le droit de modifier les conditions du tirage ou d'y mettre fin à quelque moment que ce soit et ce, sans préavis, sous réserve de l'approbation de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec.
6. Ce tirage est soumis à toutes les lois fédérales, provinciales et municipales qui s'appliquent. Les personnes participantes ne recevront aucune correspondance de la Fondation Bon départ de Canadian Tire du Québec : seules les personnes sélectionnées recevront une communication par téléphone, par courriel et par la poste.
7. En participant à ce tirage, le ou la gagnant(e) autorise, si requis, les organisateurs du tirage et leurs représentants à utiliser, à des fins publicitaires et promotionnelles, son nom, sa ville de résidence, sa photographie, son image, sa voix et/ou ses déclarations relatives au tirage, et ce, sans aucune forme de rémunération et pour une période indéterminée.
8. En participant à ce tirage, chaque personne sélectionnée dégage les organisateurs du tirage, ses filiales et partenaires de toute responsabilité quant à tout dommage corporel ou matériel qui pourrait découler de l'acceptation et de l'utilisation du prix.
9. Aucun reçu pour usage fiscal ne sera remis à la suite de l'achat d'un billet (règlement de l'Agence du revenu du Canada).



TIRAGE DES FÊTES - 50 \$ POUR UN BON DÉPART RÈGLEMENT 2020

10. Tout différend quant à l'organisation ou à la conduite du tirage peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler.

IDENTITÉS DES GAGNANTS

Les numéros des billets gagnants seront disponibles dès le vendredi 15 janvier 2021 sur le site Internet fondationbondepart.ca et la page Facebook de la Fondation (facebook.com/fondationbondepart).

POUR JOINDRE LA FONDATION BON DÉPART DE CANADIAN TIRE DU QUÉBEC

Téléphone : 1-855-693-6555/514 693-6456
Courriel : info@fbdctq.ca
Poste : **Fondation Bon départ de Canadian Tire du Québec**
Tirage 50\$ pour un Bon départ
189, boul. Hymus, bureau 601
Pointe-Claire (Québec) H9R 1E9

RACJ – N° 430980-1

Novembre 2020